

<http://www.loiret.com/19-millions-d-euros-pour-les-personnes-agees-dependantes-actualite--73377.htm?RH=R7.1>

Paru sur le site du Conseil général du Loiret

19 millions d'euros pour les personnes âgées dépendantes



Les conseillers généraux sont réunis en session le 26 et 27 septembre à l'Hôtel du Département.

(Photo D. Chauveau)

27/09/2013

La session départementale se poursuit ce vendredi 27 septembre avec notamment le vote d'un plan solidaire afin d'améliorer l'hébergement des personnes âgées.

Préserver les personnes âgées. Malgré un contexte économique difficile, et des capacités financières contraintes, le Département du Loiret se mobilise pour préserver la solidarité envers les personnes les plus fragiles. Ainsi, il lance un plan solidaire de 19 millions d'euros (M€) pour améliorer les Établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Face aux dépenses sociales en hausse, et aux nombreuses mesures qui pénalisent les finances des collectivités territoriales, le Conseil général recentre son action, sans abandonner l'ambition et l'innovation. Il fait le choix de préserver en priorité la solidarité envers les personnes âgées dépendantes.

C'est pourquoi l'Assemblée départementale devrait voter un plan ambitieux destiné à construire, reconstruire ou moderniser un grand nombre d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 engagé par le Département. Ce plan permettra, outre le respect par les gestionnaires des normes réglementaires de plus en plus contraignantes, d'humaniser les établissements pour les personnes accueillies, d'améliorer les conditions de travail des équipes, de maîtriser les coûts en priorisant notamment la performance énergétique des bâtiments, le tout dans un esprit d'équité sur l'ensemble du territoire.

Soutien financier et réalisation de travaux. Le Conseil général du Loiret mobilisera ainsi plus de 19 M€ dans le cadre de son Plan Solidarité Ehpad, aussi bien en soutenant

financièrement les établissements publics et privés non lucratifs (12 M€), qu'en menant des travaux d'envergure dans les établissements propriété du Conseil général (7 M€).

Sur les 43 établissements publics ou privés non lucratifs, 19 sont récents ou ont été récemment restructurés. Les 24 autres sont ou seront prochainement confrontés à des travaux plus ou moins lourds, de mises aux normes notamment. Un audit sera mené auprès des établissements afin de disposer d'un diagnostic précis et exhaustif et de classer par ordre de priorité les établissements concernés. Au regard des situations spécifiques et déjà connues, 3 d'entre eux sont déjà considérés comme urgents et prioritaires : les Ehpad de Montargis (Notre Foyer), Briare (Hôpital Saint Jean), et Paul Gauguin à La Chapelle Saint Mesmin.

C. G.
